

U20 Regional 1 / Unique	Poule Unique	9
--------------------------------	---------------------	----------

Dimanche 12/10/2025 14H30

53625038 21370.1	Murette Us 21- Chambéry Savoie Foot 21		Stade Louis Jallud1
Arbitre assistant 1	IDEMOUMOUN Ilyes	2546392218 133 km	Route De La Zille
Arbitre assistant 2	GOUSSET Thomas	2546191746 105 km	38140 LA MURETTE

U20 Regional 2 / Unique	Poule C	37
--------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 13H

53626022 21572.1	U.S. La Motte Servol 21- F.C. Du Nivolet 21		Complexe Sportif Raoul Villot 2
Arbitre assistant 1	CHAFAI Bilel	9602960377 14 km	250 Rue Le Cheminet
Arbitre assistant 2	YILDIRIM Esat	2543837147 15 km	73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Dimanche 12/10/2025 15H

53626017 21567.1	Manival E.S. 21- F.C. Belle Etoile Me 21		Stade François Régis Bériot 1
Arbitre assistant 1	CORNU Royald	2508678055 37 km	314 Route Du Rivet
Arbitre assistant 2	YAHIA Abdelkader	2546132392 15 km	38330 ST ISMIER
53626020 21570.1	Aix Fc 21- Seyssinet Ac 21		Stade Giuseppe Garibaldi
Arbitre assistant 1	LECORNE Cedric	2408329510 82 km	1600 Boulevard Garibaldi
Arbitre assistant 2	EXCOFFIER Fabien	2544714574 67 km	73100 AIX LES BAINS

D1 / Unique	Poule Unique	7
--------------------	---------------------	----------

Samedi 11/10/2025 19H

53998748 53374.1	Cognin Sp. 1- Fc Chambotte 2		Stade Du Château 1
Arbitre centre	CROZIO Cedric	2520349188 23 km	Rue Claude Debussy
Arbitre assistant 1	LECORNE Cedric	2408329510 71 km	73160 COGNIN
Arbitre assistant 2	AMLIL Mohamed	9603345943 56 km	

Samedi 11/10/2025 20H

53976642 53070.1	U.O.A 1- Villargondran 1		Stade Henry Dujol
Arbitre centre	GROS Antony	2546183206 75 km	Parc Olympique De Sauvay
Arbitre assistant 1	VANDURME Nathan	2546253438 65 km	6 Avenue De Winneden
Arbitre assistant 2	LE BOLLOC'H LENDERS Livio	9604526473 53 km	73200 ALBERTVILLE

Dimanche 12/10/2025 15H

53976638 53066.1	J.S. Chamberienne 1- Es Tarentaise 2		Stade Jacques Level
Arbitre centre	PICQUE Ernest	2528728452 69 km	Rue Du General Cartier
Arbitre assistant 1	RAHHALI Mohammed	9602937850 35 km	73160 COGNIN
Arbitre assistant 2	PINET Romuald	1052112789 64 km	
Observateur principal	BUTEL Jean Pierre	2599864375 17 km	
53976640 53068.1	Ent.S. Drumettaz Mou 2- U.S. Pontoise 1		Stade Des Fins 2
Arbitre centre	BONTRON Emmanuel	2568618356 16 km	Terrain Annexe
Arbitre assistant 1	JUNG Louis	2547644416 15 km	Chemin Du Fiolage
Arbitre assistant 2	DESMARIEUX Daniel	2599864008 36 km	73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
53976641 53069.1	A. Portugais Croix R 1- St Pierre Sport 1		Stade Boutron
Arbitre centre	TAYLAN Baris	9604331928 4 km	Rue Du Grand Champs
Arbitre assistant 1	BENOIT Remi	2528705595 63 km	73000 CHAMBERY
Arbitre assistant 2	BOUCHELACHEM Semchdine	2578621717 15 km	
53976643 53071.1	U.S.C. Aiguebelle 1- Aix Fc 2		Stade Roger Maillet
Arbitre centre	BEKSAS Aissa	2538644495 52 km	Rue Du Stade
Arbitre assistant 1	MESTACH Jacky	2510208251 58 km	73220 ST PIERRE DE BELLEVILLE
Arbitre assistant 2	VANNESPENNE Herve	2578614629 34 km	
Observateur principal	CHEVAILLER Michel	2544275010	

D2 / Unique	Poule Unique	8
--------------------	---------------------	----------

Samedi 11/10/2025 20H

D2 / Unique	Poule Unique	8
--------------------	---------------------	----------

Samedi 11/10/2025 20H

53975564	52631.1	F.C. Du Nivolet 1- U.S. La Motte Servol 2			Stade Des Barillettes
Arbitre centre		REMILI Faical	2599863097	3 km	100 Route De La Feclaz Zac Des Barillettes 73230 ST ALBAN LEYSSE
53975607	52653.1	Haute Tarentaise 1- F.C. Belle Etoile Me 2			Stade Jean Claude Rocca
Arbitre centre		BOUCHER Damien	2544458938	74 km	1 - 85 Impasse Du Stade 73210 LA PLAGNE TARENTEISE

Dimanche 12/10/2025 15H

53974050	52093.1	Laissaud F.C. 1- Ent. F. Chautagne 1			Stade Des Marais
Arbitre centre		CHAMMY Jamal	2500539293	29 km	Rue Du Stade
Observateur principal		HUNSTEDT Gilles	2543051124	40 km	73800 LAISSAUD
53997858	53290.1	U.S. Chartreuse Guie 1- A.S. Cuines La Chamb 1			Stade Andre Chanet
Arbitre centre		CABY Laurent	2538639517	28 km	Le Suiffet 38380 ENTRE DEUX GUIERS
53997859	53291.1	Et.S. Le Bourget Du 1- Cham. Sport 73 1			Stade André Sandon
Arbitre centre		ACARER Engin	2598630191	26 km	Rue Du Stade 73370 LE BOURGET DU LAC

D3 / Unique	Poule A	10
--------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 12H45

53974302	52127.1	A. Portugais Croix R 2- F.C. St Baldoph 1			Stade Boutron
Arbitre centre		BOUCHELAGHEM Semchdine	2578621717	15 km	Rue Du Grand Champs 73000 CHAMBERY
53974386	52167.1	J.S. Chamberienne 2- C.A. Yennois 1			Stade Jacques Level
Arbitre centre		RAHHALI Mohammed	9602937850	35 km	Rue Du General Cartier 73160 COGNIN
53974472	52210.1	U.S. Chartreuse Guie 2- Hfcc 1			Stade Andre Chanet
Arbitre centre		PERRON Emmanuel	2548621825	68 km	Le Suiffet 38380 ENTRE DEUX GUIERS

Dimanche 12/10/2025 15H

53974301	52126.1	A.S. Novalaisienne 1- Fc Chambotte 3			Stade Municipal
Arbitre centre		KARABULUT Mehmet	2543493522	33 km	Route Du Cordonnier 73470 NOVALAISE
53974431	52190.1	F.C. Sud Lac 1- Challes S.F. 1			Stade Noël Mercier
Arbitre centre		REMILI Faical	2599863097	13 km	Rue Pre Fontaine 73420 VOGLANS
53974473	52211.1	A.S. La Bridoire 1- Domessin U.S. 1			Stade Municipal
Arbitre centre		SOTO Gerard	2510460057	24 km	Le Bourg 73520 LA BRIDOIRE

D3 / Unique	Poule B	9
--------------------	----------------	----------

Samedi 11/10/2025 20H

53976773	53135.1	A.S. Mont Jovet Boze 1- U.O.A 2			Stade Maxime Pautot
Arbitre centre		DENEUX Laurent	1020583548	82 km	Route Du Camping 73350 BOZEL

Dimanche 12/10/2025 12H45

53976775	53137.1	U.S.C. Aiguebelle 2- U.S. Modane 1			Stade Roger Maillet
Arbitre centre		VANNESPENNE Herve	2578614629	34 km	Rue Du Stade 73220 ST PIERRE DE BELLEVILLE

Dimanche 12/10/2025 15H

D3 / Unique	Poule B	9
--------------------	----------------	----------

Dimanche 12/10/2025 15H

	53996802 53270.1	Coeur Sf 1- A.S. D'Ugine 1			Stade Municipal
	Arbitre centre	VERDOYA Robin	2519440980	27 km	530 Rue De La Jacquere
Indispo	Observateur principal	LOMBARD Alphonse	2599860606	2 km	73800 PORTE DE SAVOIE
	53998382 53331.1	As Hte Combe Savoie 1- Montmelian A. 2			Stade Du Vernay
	Arbitre centre	MEGUIRECHE Abdelhafid	2518688766	50 km	Chemin Du Roy
					73460 STE HELENE SUR ISERE
	53998383 53332.1	F.C. St Michel Sp. 1- U.S. Grand Mont La B 1			Stade Marcel Faure Brac
	Arbitre centre	MULLER Johnny	2087114304	101 km	Rue Du Stade
					73140 ST MICHEL DE MAURIENNE

D4 / Unique	Poule A	11
--------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 20H

	53975433 52572.1	Aix Fc 3- F.C. St Baldoph 2			Stade Giuseppe Garibaldi
	Arbitre centre	VINCENT Henri	2568617097	125 km	1600 Boulevard Garibaldi
					73100 AIX LES BAINS

Dimanche 12/10/2025 12H45

	53975656 52681.1	Laissaud F.C. 2- C.A. Yennois 2			Stade Des Marais
	Arbitre centre	AYARI Mohamed	2548233435	26 km	Rue Du Stade
					73800 LAISSAUD
	53975659 52684.1	F.C. Sud Lac 2- U.S. La Ravoire 2			Stade Noël Mercier
	Arbitre centre	GINIAUX Jonathan	2545089997	45 km	Rue Pre Fontaine
					73420 VOGLANS

Dimanche 12/10/2025 15H

	53975206 52454.1	F.C. Du Nivolet 2- Fc Pont 1			Stade Des Barillettes
	Arbitre centre	HAMADI Mustapha	2520230475	10 km	100 Route De La Feclaz
					Zac Des Barillettes
					73230 ST ALBAN LEYSSE
	53975657 52682.1	A.S. Barberaz 1- Hfcc 2			Stade Municipal
	Arbitre centre	MISSION Benoit	2547577878	87 km	14 Bis Chemin Des Pres
Indispo	Observateur principal	LOMBARD Alphonse	2599860606	10 km	73000 BARBERAZ
	53975658 52683.1	Ent. Val D Hyeres 2- U.S. La Motte Servol 3			Stade Municipal
	Arbitre centre	LE BOLLOC'H LENDERS Livio	9604526473	106 km	Le Chef Lieu
					73000 MONTAGNOLE

D4 / Unique	Poule B	12
--------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

	53976908 53203.1	Maurienne Ca 2- Af73 1			Stade Joseph Gavarini
	Arbitre centre	GHAZI FAKHR Kamal	2598639269	79 km	Rue D Estienne D Orves
					73300 ST JEAN DE MAURIENNE

Dimanche 12/10/2025 15H

	53976903 53198.1	F.C. Belle Etoile Me 3- Ent.S. Drumettaz Mou 3			Stade De La Grillette
	Arbitre centre	CAMUS Bernard	2599864314	4 km	130 Chemin Du Stade
					73200 MERCURY
	53976905 53200.1	Bauges F.C. 1- St Remy Un.Sp 1			Stade André Thunot 2
	Arbitre centre	BOUBAKER Ali	2599860559	71 km	Base De Loisirs
					Les Îles Du Cheran
					73340 LESCHERAINES
	53976907 53202.1	Haute Tarentaise 2- U.S. Grand Mont La B 2			Stade Jean Claude Rocca
	Arbitre centre	NGOM Djiga	9604720547	95 km	1 - 85 Impasse Du Stade
					73210 LA PLAGNE TARENTEISE

D4 / Unique	Poule B	12
--------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 15H

53998425 53353.1 Arbitre centre	Cognin Sp. 2- A.S. Cuines La Chamb 2 DELHOMME Remy	2544029998 55 km	Stade Du Château 1 Rue Claude Debussy 73160 COGNIN
53998426 53354.1 Arbitre centre	Villargondran 2- Montagny A.S. 1 MARTIN Guillaume	450615420	Stade La Mistrolette Sous Cettier 73300 VILLARGONDRAN

D5 / 1	Poule A	28
---------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 20H

54673155 56081.1 Arbitre centre	Cham. Sport 73 2- Domessin U.S. 2 GINIAUX Jonathan	2545089997 44 km	Stade Boutron Rue Du Grand Champs 73000 CHAMBERY
------------------------------------	---	------------------	--

Dimanche 12/10/2025 12H45

54673152 56078.1 Arbitre centre	Ent.S. Drumettaz Mou 4- Ent. F. Chautagne 2	Stade Des Fins 2 Terrain Annexe Chemin Du Fiologie 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
54673153 56079.1 Arbitre centre	A.S. Novalaisienne 2- Cognin Sp. 3	Stade Municipal Route Du Cordonnier 73470 NOVALAISE
54673154 56080.1 Arbitre centre	A.S. La Bridoire 2- Challes S.F. 2	Stade Municipal Le Bourg 73520 LA BRIDOIRE

D5 / 1	Poule B	29
---------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 12H45

54677805 56591.1 Arbitre centre	F.C. St Michel Sp. 2- Montmelian A. 3	Stade Marcel Faure Brac Rue Du Stade 73140 ST MICHEL DE MAURIENNE
54677806 56592.1 Arbitre centre	Coeur Sf 2 2- A.S. Mont Jovet Boze 2	Stade Municipal 530 Rue De La Jacquere 73800 PORTE DE SAVOIE
54677807 56593.1 Arbitre centre	As Hte Combe Savoie 2- Marthod Sp. 1	Stade Du Vernay Chemin Du Roy 73460 STE HELENE SUR ISERE

Dimanche 12/10/2025 15H

54677808 56594.1 Arbitre centre	U.S. Grignon 2- St Pierre Sport 2	Stade De Neveau 1 Route Departementale 925 73200 GRIGNON
------------------------------------	-----------------------------------	--

U20 District / Unique	Poule A	1
------------------------------	----------------	----------

Samedi 11/10/2025 15H

54001857 53407.1 Arbitre centre	J.S. Chamberienne 41- Cham. Sport 73 41 MADI Ahamada	2568622598 21 km	Stade Jacques Level Rue Du General Cartier 73160 COGNIN
54001858 53408.1 Arbitre centre	F.C. St Baldoph 41- Ent.S. Drumettaz Mou 41 PERRON Emmanuel	2548621825 41 km	Stade Henri Tonda Chemin Du Pont De L Ane 73190 ST BALDOPH
54001861 53411.1 Arbitre centre	Domessin U.S. 21- Fc Chambotte 41 DURMAZ Tayfun	2518683608 39 km	Stade Municipal Route Du Stade 73330 DOMESSIN

Samedi 11/10/2025 16H30

U20 District / Unique	Poule A	1
------------------------------	----------------	----------

Samedi 11/10/2025 16H30

54001859 53409.1		Aix Fc 41- U.O.A 41			
Arbitre centre	TAYLAN Baris		9604331928	20 km	Stade Giuseppe Garibaldi 1600 Boulevard Garibaldi 73100 AIX LES BAINS

Feminin Regional 2 / Unique	Poule C	57
------------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 15H

53708227 26760.1		Chambery Savoie Foot 1- Cernex E.S. 1			
Arbitre centre	DJEHICHE Farid		2520230461	5 km	Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz 73000 CHAMBERY
Observateur principal					
Observateur adjoint 1					

Feminiens Seniors District / Unique	Poule Unique	2
--	---------------------	----------

Dimanche 12/10/2025 10H

54502331 55025.1		U.S.C. Aiguebelle 1- F.C. La Rochette 1			
Arbitre centre	KAHOUL Samir		2568622006	53 km	Stade Roger Maillet Rue Du Stade 73220 ST PIERRE DE BELLEVILLE
54502332 55026.1		Haute Tarentaise 2- St Remy Un.Sp 1			Stade Jean Claude Rocca
Arbitre centre	HAND Fabrice		2546863538	74 km	1 - 85 Impasse Du Stade 73210 LA PLAGNE TARENTEISE
54502333 55027.1		Ent. Aprc Esb 3- Domessin U.S. 1			Stade André Sandon
Arbitre centre	DESMARIEUX Daniel		2599864008	34 km	Rue Du Stade 73370 LE BOURGET DU LAC
54502334 55028.1		Coeur Sf 3 3- J.S. Chamberienne 1			Stade Municipal
Arbitre centre	SMAILI Mohamed		2588652103	45 km	530 Rue De La Jacquere 73800 PORTE DE SAVOIE

Dimanche 12/10/2025 Matin P2

54502330 55024.1	Non affecté - Ent. F. Chautagne 1
------------------	-----------------------------------

U18 Regional 1 / Unique	Poule B	39
--------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 12H

53626360 21693.1		Fc D'Annecy 21- Chambery Savoie Foot 21			
Arbitre assistant 1	BOULASSEL Yanis		2546907169	23 km	Parc Des Sports N°2 1 Rue Baron Pierre De Coubertin
Arbitre assistant 2	SEBBAR Ayoub		2546652827	44 km	74000 ANNECY

U18 Regional 2 / Unique	Poule D	43
--------------------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 17H30

53627398 21962.1		F.C. Du Nivolet 21- U.S. Millery Vourles 21			
Arbitre centre	CHAMMY Jamal		2500539293	8 km	Stade Des Barillettes 100 Route De La Feclaz Zac Des Barillettes 73230 ST ALBAN LEYSSE
Observateur adjoint 1					

Dimanche 12/10/2025 13H

53627394 21958.1		Gj La Savoyarde 21- Cluses Scionzier Fc 21			
Arbitre centre	DURMAZ Tayfun		2518683608	36 km	Stade Des Iles Terrain Annexe Avenue Du Gresivaudan 73800 MONTMELIAN
Observateur adjoint 1					

U18 Feminin Regional 1 / Unique	Poule Unique	60
--	---------------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 12H30

53655987 23896.1	Fbbp 1- Chambery Savoie Foot 1	
		Stade Municipal 1 145 Rue Des Granges Bonnet 01960 PERONNAS

U18 Feminin Regional 2 / 1	Poule C	14
-----------------------------------	----------------	-----------

U18 Feminin Regional 2 / 1	Poule C	14
-----------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 13H

53727003 26838.1 Arbitre centre	Fc D'Annecy 1 - Chambéry Savoie Foot 2 BOTTO BACHELET Mayus	2546744786 8 km	Stade André Bérard 2 22 Chemin De De La Fruitiere 74960 MEYTHET
------------------------------------	--	-----------------	---

U16 Regional 1 / Unique	Poule B	66
--------------------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 14H30

53627665 22097.1 Arbitre centre	Chambéry Savoie Foot 21 - Grand Ouest Associat 21 KARABULUT Mehmet	2543493522 24 km	Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz
Arbitre assistant 1	GUENTRAH Cherif	2543284358 6 km	73000 CHAMBERY
Arbitre assistant 2	SBARTAI Hamza	2546452476 6 km	

U16 Regional 2 / Unique	Poule D	45
--------------------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

53628953 22364.1 Arbitre centre	U.S. La Motte Servol 21 - Fc Colombier-Satolas 21 BENOIT Remi	2528705595 63 km	Complexe Sportif Raoul Villot 2 250 Rue Le Cheminet 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
------------------------------------	--	------------------	---

Samedi 11/10/2025 15H30

53628948 22359.1 Arbitre centre	Fc Veyle Saone 21 - F.C. Du Nivolet 21 CINQUINO Leni	2547337153 64 km	Complexe Sportif Communautaire Zone Artisanale Route Des Combes 01290 LAIZ
53628950 22361.1 Arbitre centre	Cranves Sales F.C. 21 - Gaps 21 SEBBAR Ayoub	2546652827 3 km	Stade Municipal 1 1275, Route Des Fontaines 74380 CRANVES SALES

Dimanche 12/10/2025 13H

53628949 22360.1 Arbitre centre	Gfa Rv 21 - Aix Fc 21 MAHDID Yanis	2546317655 31 km	Stade Des Marais 1 Route De Geneve 74150 VALLIERES
------------------------------------	---------------------------------------	------------------	--

U17 D1 / Niveau 1	Poule A	17
--------------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

54187021 54083.1 Arbitre centre	U.S. La Motte Servol 1 - Chambéry Savoie Foot 1 MAAMRI Said	2548077152 78 km	Complexe Sportif Raoul Villot 3 360, Rue Du Cheminet 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
54189397 54162.1 Arbitre centre	Fc Chambotte 1 - U.S. La Ravoire 2 SMAILI Mohamed	2588652103 47 km	Stade Francis Ivars 101 Route De La Chambotte 73410 LA BIOLLE

Samedi 11/10/2025 15H30

54183459 54032.1 Arbitre centre	Gj La Savoyarde 1 - St Pierre Sport 1 VANDURME Nathan	2546253438 39 km	Stade Des Marais Rue Du Stade 73800 LAISSAUD
54184365 54064.1 Arbitre centre	Gaps 1 - Ent.S. Drumettaz Mou 1 NGOM Djiga	9604720547 37 km	Stade Guy Favier 1 Rue Adrien Perret 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN
54189398 54163.1 Arbitre centre	A.S. Barberaz 1 - U.S. Chartreuse Guie 1 AMLIL Mohamed	9603345943 50 km	Stade Municipal 14 Bis Chemin Des Pres 73000 BARBERAZ

U17 D1 / Niveau 1	Poule B	18
--------------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

U17 D1 / Niveau 1	Poule B	18
--------------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

54154571	53521.1	F.C. Du Nivolet 1- Ent. Val D Hyeres 1			Stade Des Barillettes
	Arbitre centre	DONNEAUD Gregoire	2546265808	4 km	100 Route De La Feclaz Zac Des Barillettes 73230 ST ALBAN LEYSSE
54154573	53523.1	U.O.A 1- F.C. Belle Etoile Me 1			Stade Henry Dujol
	Arbitre centre	BELAROUCI Ismael	2520530462	55 km	Parc Olympique De Sauvay 6 Avenue De Winneden 73200 ALBERTVILLE
54154574	53524.1	Ent. Basse Maurienne 1- Maurienne Ca 1			Stade Communal
	Arbitre centre	EXCOFFIER Fabien	2544714574	52 km	Rue Du Stade 73130 ST ETIENNE DE CUINES
54189098	54129.1	Cham. Sport 73 1- Aix Fc 1			Stade Boutron
	Arbitre centre	VERDOYA Robin	2519440980	16 km	Rue Du Grand Champs 73000 CHAMBERY

Samedi 11/10/2025 16H

54189097	54128.1	Haute Tarentaise 1- U.S. La Ravoire 1			Stade Jean Claude Rocca
	Arbitre centre	MULLER Johnny	2087114304	105 km	1 - 85 Impasse Du Stade 73210 LA PLAGNE TARENTEISE

U17 D2 / Niveau 2	Poule Unique	23
--------------------------	---------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 13H30

54189072	54103.1	Haute Tarentaise 2- Et.S. Le Bourget Du 1			Stade Jean Claude Rocca
	Arbitre centre	MBACKE Moustapha	9604369729	74 km	1 - 85 Impasse Du Stade 73210 LA PLAGNE TARENTEISE

Samedi 11/10/2025 15H

54189074	54105.1	Ent.Chautagne Culoz 1- F.C. St Baldoph 1			Stade Municipal
	Arbitre centre	BELLIR Abdelhamid	2546475789	27 km	Le Bourg 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE

Samedi 11/10/2025 16H

54189075	54106.1	F.C. Belle Etoile Me 2- J.S. Chamberienne 1			Stade De La Grillette
	Arbitre centre	GIGANTE Yanis	2548558489	72 km	130 Chemin Du Stade 73200 MERCURY

Samedi 11/10/2025 16H30

54189073	54104.1	Gjuscc 1- U.S. Chartreuse Guie 2			Stade Du Château 1
	Arbitre centre	AYDOGAN Emir Efe	2547084876	55 km	Rue Claude Debussy 73160 COGNIN

Samedi 11/10/2025 Apres-Midi P3

54182002	53984.1	Non affecté - Gj La Savoyarde 2
----------	---------	---------------------------------

U15 Regional 1 Niveau A / Unique	Poule Unique	48
---	---------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

53629291	22426.1	O. Valence 1- Chambéry Savoie Foot 1			Stade Passelegue 1
	Arbitre centre	KHELFI Wacel	2547859334	55 km	Rue Jean Vilar 26000 VALENCE

U15 Regional 1 Niveau B / Unique	Poule B	50
---	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 13H

U15 Regional 1 Niveau B / Unique	Poule B	50
---	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 13H

53629608 22558.1	Rive De Gier 1- Aix Fc 1		Complexe Sportif Bernard Mayol 2
Arbitre centre	JERONIMO PEREIRA Edwin	2547746002 10 km	Terrain A. Chantemesse
			1 Avenue Du Forez
			42800 RIVE DE GIER

U15 Regional 2 / Unique	Poule D	54
--------------------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 12H30

53630073 22825.1	U.S. La Motte Servol 1- Us Aag Fc 1		Complexe Sportif Raoul Villot 2
Arbitre centre	TAYLOR Felix	2546648327 37 km	250 Rue Le Cheminet
			73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Samedi 11/10/2025 15H30

53630074 22826.1	Venissieux Fc 1- F.C. Du Nivolet 1		Stade Laurent Gérin 2
Arbitre centre	DURGUN Yusuf	2547089796 59 km	Terrain Annexe
			24 Avenue Jacques Duclos
			69200 VENISSIEUX

U14 Regional 1 Niveau B / Unique	Poule B	11
---	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 13H

53630466 23020.1	Rive De Gier 21- Aix Fc 21		Complexe Sportif Bernard Mayol 2
Arbitre centre	BOUFEDJI Kais	2548464287 43 km	Terrain A. Chantemesse
Observateur principal		A désigner par 8604	1 Avenue Du Forez
Observateur adjoint 1		A désigner par 8604	42800 RIVE DE GIER

U14 Regional 1 Niveau A / Unique	Poule Unique	55
---	---------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

53630202 22888.1	O. Valence 21- Chambéry Savoie Foot 21		Stade Passelegue 1
Arbitre centre	VIVIER Julie	9603176699 69 km	Rue Jean Vilar
Observateur principal		A désigner par 8603	26000 VALENCE
Observateur adjoint 1		A désigner par 8603	

U15 D1 / 1	Poule A	13
-------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 14H

54601063 55393.1	Aix Fc 2- U.S. La Motte Servol 2		Stade Giuseppe Garibaldi
Arbitre centre	LEBRETON POTHIN Evan	2548372253 19 km	1600 Boulevard Garibaldi
			73100 AIX LES BAINS

Dimanche 12/10/2025 10H

54511940 55120.1	Fc Chambotte 1- Chambéry Savoie Foot 2		Stade Francis Ivars
Arbitre centre	EDDOUM Fatima	9603367433 86 km	101 Route De La Chambotte
Observateur principal	BONTRON Evan	2547770930 1 km	73410 LA BIOLLE
54511942 55122.1	U.S. La Ravoire 1- Ent. Val D Hyeres 1		Stade Marcel Basset
Arbitre centre	KHELIL Hadi	9603555118 8 km	595 Chemin Des Drouilles
			73490 LA RAVOIRE
54511943 55123.1	Cham. Sport 73 1- Gaps 1		Stade Boutron
Arbitre centre	BELLIR Hamza	2547366506 18 km	Rue Du Grand Champs
			73000 CHAMBERY
54601062 55392.1	U.S. Chartreuse Guie 1- A.S. Barberaz 1		Stade Charles Boursier 2
Arbitre centre	PAROLINI Angelo	2546561891	Avenue Charles De Gaulle
			38380 ST LAURENT DU PONT

U15 D1 / 1	Poule B	16
-------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 13H30

U15 D1 / 1	Poule B	16
-------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 13H30

54604502 55461.1	Maurienne Ca 1- F.C. Belle Etoile Me 1			Stade Joseph Gavarini
Arbitre centre	REIGNIER Maxime	2547766689	85 km	Rue D Estienne D Orves
				73300 ST JEAN DE MAURIENNE

Dimanche 12/10/2025 10H

54512002 55164.1	Haute Tarentaise 1- Ent.Fc Maurienne 1			Stade Albert Martin
Arbitre centre	OUTMANI Aymen	9602316922	55 km	356-426 Avenue Du Stade
				73700 BOURG ST MAURICE
54604501 55460.1	Ent. Basse Maurienne 1- U.S. La Ravoire 2			Stade Roger Maillet
Arbitre centre	TAYLOR Felix	2546648327	92 km	Rue Du Stade
				73220 ST PIERRE DE BELLEVILLE
54608069 55587.1	F.C. Du Nivolet 2- GJ La Savoyarde 1			Stade A Lambert
Arbitre centre	FOFANA Makan	9602560034	74 km	Route De L'Eglise
				73000 BASSENS

Dimanche 12/10/2025 11H

54608068 55586.1	Ent.S. Drumettaz Mou 1- Es Tarentaise 1			Stade Des Fins 2
Arbitre centre	KHAJJOU Ali	2547838351	5 km	Terrain Annexe
				Chemin Du Fiolage
				73420 DRUMETTAZ CLARAFOND

U15 D2 / 1	Poule A	14
-------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 10H

54607147 55528.1	A.S. Barberaz 2- F.C. La Rochette 1			Stade Municipal
				14 Bis Chemin Des Pres
				73000 BARBERAZ
54607166 55547.1	Domessin U.S. 1- Ent.Fc Maurienne 2			Stade Municipal
				Route Du Stade
				73330 DOMESSIN
54607167 55548.1	GJ La Savoyarde 2- C.A. Yennois 1			Stade Des Iles
				Terrain Annexe
				Avenue Du Gresivaudan
				73800 MONTMELIAN
54607168 55549.1	Ent. Ashcs La Bathie 1- Et.S. Le Bourget Du 1			Jean Baptiste Manzani
				Le Villard
				73460 MONTAILLEUR

U15 D2 / 1	Poule B	15
-------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 10H

54604353 55444.1	U.S. La Motte Servol 3- Fc Chambotte 2			Complexe Sportif Raoul Villot 3
				360, Rue Du Cheminet
				73290 LA MOTTE-SERVOLEX
54662690 55659.1	F.C. Du Nivolet 3- F.C. St Baldoph 1			Stade Des Barillettes
				100 Route De La Feclaz
				Zac Des Barillettes
				73230 ST ALBAN LEYSSE
54663290 55698.1	Gjuscc 1- F.C. Sud Lac 1			Stade Du Château 1
				Rue Claude Debussy
				73160 COGNIN
54663291 55699.1	F.C. Belle Etoile Me 2- J.S. Chamberienne 1			Stade De La Grillette
				130 Chemin Du Stade
				73200 MERCURY

U15 D2 / 1	Poule B	15
-------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 10H

54663292 55700.1	Ent.S. Drumettaz Mou 2- St Pierre Sport 1	Stade Des Fins 1 98 Chemin Du Fiolage 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
------------------	---	---

U15 D2 / 1	Poule C	24
-------------------	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 18H

54715759 56627.1	Haute Tarentaise 2- F.C.B.E Mercury 3	Stade Jean Claude Rocca
Arbitre centre	LEBRETON POTHIN Evan 2548372253 87 km	1 - 85 Impasse Du Stade 73210 LA PLAGNE TARENTEISE

Dimanche 12/10/2025 10H

54715757 56625.1	A.S. D'Ugine 1- Es Tarentaise 2	Stade De Montmain 65 Place Andre Cerbonney 73400 UGINE
54715758 56626.1	Bauges F.C. 1- A.S. Mont Jovet Boze 1	Stade André Thunot 2 Base De Loisirs Les Îles Du Cheran 73340 LESCHERAINES

Chpt District Futsal Seniors / Unique	Poule C	30
--	----------------	-----------

Lundi 13/10/2025 Soir P5

54769437 56636.1	Futsal Lac Annecy 2- Non affecté
------------------	----------------------------------

Mercredi 15/10/2025 21H

54769436 56635.1	U.S. Chartreuse Guie 1- Thonon As 1
------------------	-------------------------------------

Chpt District Futsal Seniors / Unique	Poule D	31
--	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 17H

54769532 56650.1	U.O.A 1- Association Futsal K 1	
Arbitre centre	CROZIO Cedric 2520349188 73 km	
Arbitre assistant 1	DUPONT Joachim 2546704867	

Lundi 13/10/2025 Soir P5

54769533 56651.1	A.S. Futsal Moutiers 1- Non affecté
------------------	-------------------------------------

Jeudi 16/10/2025 21H15

54769531 56649.1	As Hte Combe Savoie 1- A. Futsal Rochette O 2
------------------	---

Coupe De France Crédit Agricole / Régionale	Laura	1
--	--------------	----------

Samedi 11/10/2025 20H

54976693 28097.1	(S REG3) Dombes Bresse - Ent.S. Drumettaz Mou 1 (S Fc 1 REG3)	Stade De L'Europe 412 Avenue Francois Mitterrand
Arbitre centre	LIONNET Guillaume 2538652473 53 km	01400 CHATILLON SUR
Arbitre assistant 1	LOURENCO Joaquim 2599861650 129 km	CHALARONNE
Arbitre assistant 2	KOWAL Jonathan 570914140 233 km	

Dimanche 12/10/2025 14H30

54976686 28090.1	(D2) Maurienne Ca 1- Meythet E.S. 1 (SE D3)	Stade Pierre Rey1
Arbitre centre	BONNOT Timothe 2328117108 173 km	Terrain Honneur
Arbitre assistant 1	PHELUT Martial 2599864036 168 km	Rue De La Liberation
Arbitre assistant 2	ALVES Dylan 2548172869 237 km	73300 ST JEAN DE MAURIENNE
54976690 28094.1	(D1) Guereins Genou. As 1- Aix Fc 1 (S REG2)	Stade Marcel Giroud 1
Arbitre centre	CHAOUCH Fehmi 2568642488 68 km	4 Square De La Liberte
Arbitre assistant 1	PARTAMIAN Remi 2588630027 149 km	Balmont
Arbitre assistant 2	CHALABI Yacine 2518678225 105 km	69220 ST JEAN D ARDIERES

Coupe Laurafoot / Unique	Poule Unique	16
---------------------------------	---------------------	-----------

Coupe Laurafoot / Unique	Poule Unique	16
---------------------------------	---------------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 14H30

54976736	28140.1	(S REG3) Oyonnax Att 1 - F.C. Belle Etoile Me 1 (S REG3)			Complexe Sportif De Veyziat 1 400 D113
	Arbitre assistant 1	PELLISSIE Julien	2558637465	42 km	Rue De L Alouet
	Arbitre assistant 2	FORGERON Kevin	2598614882	64 km	01100 OYONNAX
54976738	28142.1	(S REG2) Cluses Scionzier - Ent. Val D Hyeres 1 (S Fc 1 REG3)			Stade Intercommunal 1 283 Rue Paul Zen 74300 CLUSES
	Arbitre assistant 1	DA CRUZ Antonio	2544310063	36 km	
	Arbitre assistant 2	GARDET John	2599861947	61 km	

Club :	581932	CHAMBERY SPORT 73
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	23167230	du	07/10/2025
-----------	----------	----	------------

Personne :	CS - SPORTIVE
------------	---------------

Décision :	Amende :	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
215	Chgt horaire et/ou date sans avertir com.	06/10/2025	06/10/2025		35,00€

Dossier :	23167236	du	07/10/2025
-----------	----------	----	------------

Personne :	CS - SPORTIVE
------------	---------------

Décision :	Amende :	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
210	Non organisation d'un plateau sans motif	06/10/2025	06/10/2025		35,00€

Club :	582696	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE
---------------	---------------	---

Dossier :	23166674	du	07/10/2025	Chpt District Futsal Seniors/ Unique	Poule D	54769529	04/10/2025
-----------	----------	----	------------	--------------------------------------	---------	----------	------------

Personne :	CS - SPORTIVE
------------	---------------

Décision :	Amende :	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
68	Forfait Journée Futsal	06/10/2025	06/10/2025		52,00€

Total Général :	122,00€
-----------------	---------



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (OU « CARTONS BLANCS »)

Août 2025

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB.

CADRE GÉNÉRAL

1. Contexte et finalité

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par carton blanc s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain.

Ce dispositif permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

2. Fondement réglementaire

L'exclusion temporaire repose sur les directives révisées de l'IFAB, en vigueur depuis juillet 2024, qui autorisent les fédérations à introduire ce type de mesure dans leurs règlements des compétitions.

Le présent protocole s'inscrit également dans la continuité du cadre réglementaire adopté par la LFA en assemblée générale en 2008, qui avait ouvert la possibilité d'une exclusion temporaire par carton blanc dans certaines catégories de compétitions régionales et départementales.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



Il s'agit donc d'un dispositif fondé à la fois sur une légitimité réglementaire fédérale antérieure et sur une autorisation actualisée de l'instance internationale qui régit les Lois du jeu, permettant une mise en œuvre cohérente, encadrée et juridiquement sécurisée dans les compétitions amateurs.

3. Objectifs du protocole

Ce protocole poursuit plusieurs objectifs opérationnels et pédagogiques :

- permettre à l'arbitre de disposer d'une réponse immédiate et adaptée à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement ;
- responsabiliser les joueurs en les confrontant directement à la conséquence de leurs attitudes ;
- soutenir l'autorité de l'arbitre sans alourdir son action, dans une logique de prévention des dérives comportementales.

4. Cadre juridique du traitement des réserves

Le protocole étant rattaché au règlement de la compétition, les éventuelles contestations liées à son application relèvent d'une erreur dans l'exécution du règlement de la compétition, et non d'une faute technique au sens des Lois du Jeu.

En conséquence :

- les réserves déposées sur ce fondement sont instruites par la commission d'organisation compétente ;
- elles ne sont pas traitées par la commission d'arbitrage, dont la compétence se limite aux réserves techniques (article 146 des règlements généraux).

5. Mise en œuvre et suivi

Le protocole est mis en œuvre à titre expérimental, dans les compétitions régionales et départementales volontaires, sous l'égide de la Direction de l'arbitrage (DA) de la FFF.

Un suivi qualitatif et quantitatif sera assuré, avec remontées régulières via un rapport du District ou de la Ligue à exclusionstemporaires@fff.fr. Ce retour d'expérience collectif permettra d'envisager les éventuels ajustements nécessaires.

6. Conclusion

L'actualisation, l'extension et l'harmonisation territoriale du dispositif d'exclusion temporaire s'inscrivent dans une stratégie fédérale de responsabilisation des acteurs et d'amélioration du climat de jeu. Elle offre une réponse concrète aux problématiques des arbitres, tout en renforçant la lisibilité du cadre disciplinaire dans les compétitions amateurs.



Ce protocole, fondé sur l'équilibre entre autorité et pédagogie, marque une étape importante dans la gestion des comportements sur nos terrains.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

Article 1 – Objet et finalité du dispositif

L'exclusion temporaire est une mesure disciplinaire à effet immédiat et de durée limitée, consistant à retirer un joueur du terrain sans remplacement possible, en réponse à un comportement « déviant » passible d'avertissement (désapprobation envers une décision de l'arbitre par des paroles ou des actes, attroupement, provocation ou confrontation, attitude irrespectueuse, etc.), à l'exception de toutes les autres infractions passibles d'avertissement au sens de la loi 12, en particulier les fautes « de jeu » (tacles, semelles, coudes, tirages de maillot, poussées, etc.).

Elle a pour objet de sanctionner de manière proportionnée certains manquements au comportement attendu d'un joueur, sans recourir à l'exclusion définitive, tout en préservant l'équilibre sportif de la rencontre.

Article 2 – Champ d'application

L'exclusion temporaire s'applique uniquement dans les compétitions dont le règlement l'autorise expressément. *[Texte à compléter par le District ou la Ligue compétente en fonction de l'organisation de la compétition]*

Article 3 – Personnes concernées

L'exclusion temporaire s'applique exclusivement aux joueurs présents sur le terrain, y compris les gardiens de but. Elle ne concerne pas ici les remplaçants ou les joueurs remplacés, ni les officiels d'équipe.

Article 4 – Notification de l'exclusion temporaire par l'arbitre

L'arbitre notifie l'exclusion temporaire en montrant un carton blanc.

Sur le plan pratique, il indique clairement au joueur concerné la minute à laquelle débute son exclusion et la minute à partir de laquelle il pourra potentiellement réintégrer le terrain, conformément aux modalités prévues à l'article 6.

Cette double indication est donnée oralement au joueur et notée par l'arbitre sur son carton d'arbitrage. Elle permet de sécuriser le décompte, d'éviter toute confusion, et de prévenir les pressions ou contestations en lien avec la durée d'exclusion.



Si le joueur exclu temporairement est le capitaine, alors un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine pour la durée de l'exclusion. Si le « vice-capitaine » ne se trouve plus sur le terrain à cet instant, alors son équipe doit désigner sans délai un nouveau capitaine.

Article 5 – Durée de l'exclusion temporaire

La durée de l'exclusion temporaire est fixée à 10 minutes de jeu effectif, pour toutes les compétitions autorisant ce dispositif.

Article 6 – Décompte et gestion du temps

Le décompte de la période d'exclusion débute à la reprise du jeu après la sortie du joueur. L'arbitre intègre dans ce décompte tout temps de jeu interrompu (remplacements, blessures, célébrations de but, etc.).

Le chronométrage est assuré par l'arbitre. *[Texte à ci-dessous à valider et compléter par le District ou la Ligue en fonction de l'organisation de la compétition]. = Une désignation complémentaire (arbitre assistant ou délégué officiel de match...) peut être prévue par le règlement de la compétition.*

Article 7 – Retour du joueur sur le terrain

À l'issue des 10 minutes, le joueur peut revenir sur le terrain lors du premier arrêt de jeu, après en avoir reçu l'autorisation de l'arbitre. Le retour s'effectue par la ligne de touche, à hauteur de la ligne médiane, sous le contrôle direct de l'arbitre.

Article 8 – Remplacement du joueur exclu temporairement

L'équipe concernée évolue en infériorité numérique pendant toute la durée de l'exclusion temporaire, sans possibilité de remplacement du joueur sanctionné.

À l'issue de cette période, le retour sur le terrain s'effectue :

- soit par le joueur exclu temporairement ;
- soit par un remplaçant inscrit sur la feuille de match.

Article 9 – Conséquences disciplinaires de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire équivaut à un avertissement disciplinaire.



Lorsqu'un joueur reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1. carton jaune + carton blanc
2. carton blanc + carton jaune
3. carton blanc + carton blanc

L'arbitre exclut alors le joueur en lui montrant un carton rouge. Le joueur est exclu pour le reste de la rencontre et son équipe poursuit la rencontre avec un joueur de moins.

Article 10 – Comportement du joueur pendant l'exclusion temporaire

Pendant l'exclusion, le joueur reste sous l'autorité de l'arbitre. Il demeure dans la zone technique ou à proximité de l'encadrement de son équipe, avec la possibilité de s'échauffer.

S'il commet une nouvelle infraction passible d'un avertissement ou d'une exclusion directe, l'arbitre l'exclut définitivement du match en lui montrant respectivement un carton jaune puis un carton rouge ou directement un carton rouge. Son équipe évolue alors avec un joueur de moins jusqu'à la fin de la rencontre.

Article 11 – Gestion de la fin de période

Si la période d'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée à la fin de la première période, le temps restant est reporté sur la seconde période.

Si l'exclusion temporaire est encore en cours à la fin du match, alors le joueur est considéré comme ayant purgé sa sanction.

Le joueur exclu temporairement est autorisé à participer à la séance de tirs au but, celle-ci constituant une procédure de départage distincte du match et à laquelle l'exclusion temporaire ne s'applique pas.

Article 12 – Cas de sous-effectif lié aux exclusions temporaires

Lorsque plusieurs exclusions temporaires réduisent l'effectif d'une équipe à moins de 8 joueurs sur le terrain, l'arbitre interrompt définitivement la rencontre.

Il indique ce motif sur la feuille de match et rédige un rapport circonstancié à destination de *[Texte éventuel à compléter par le District ou la Ligue en fonction de l'organisation de la compétition]*.



Article 13 – Traitement des réserves

L'exclusion temporaire constitue une disposition dérogatoire aux Lois du Jeu, dont l'application est conditionnée à son intégration explicite dans le règlement de la compétition concernée.

Lorsqu'une équipe formule une réserve relative à une erreur d'application du présent dispositif, celle-ci relève d'un manquement au règlement de la compétition. Elle est donc instruite par la commission d'organisation compétente, conformément aux procédures de gestion des réserves administratives ou réglementaires.

Ce type de réserve ne constitue pas une réserve technique au sens des Lois du Jeu et n'est pas examiné par la commission d'arbitrage.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

CONTESTATIONS D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES DU CAPITAINE (OU « CARTONS BLANCS POUR UN OFFICIEL D'ÉQUIPE »)

Août 2025

Ce protocole constitue un dispositif expérimental, issu du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres, adopté par le COMEX de la FFF lors de sa séance du 13 juin 2025.

PRÉAMBULE

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par « carton blanc » s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain. Elle permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

Dans le cadre de l'extension du dispositif d'exclusions temporaires, la FFF a souhaité expérimenter une nouvelle mesure destinée à lutter contre les contestations ou comportements « déviants » des officiels d'équipe depuis la surface technique.

Cette mesure responsabilise non seulement les officiels de chaque équipe, mais également les capitaines. Elle prévoit de lier la présence du capitaine sur l'aire de jeu au comportement de l'officiel.

Ainsi, si un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant) se rend coupable de désapprobation des décisions de l'arbitre, par paroles ou par gestes, alors il reçoit un carton blanc. Ce dernier oblige alors le capitaine à quitter le terrain de jeu pendant dix minutes, cette exclusion temporaire étant la conséquence du comportement inadapté de l'officiel.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



Cette disposition repose sur une logique simple : faire du capitaine et de l'officiel d'équipe deux pivots indissociables et incontournables du respect de l'autorité arbitrale et du bon comportement de l'équipe.

Cette mesure, complémentaire aux sanctions prévues par les Lois du Jeu, poursuit un double objectif :

- **prévenir les débordements** en agissant dès les premiers signaux d'escalade verbale ou comportementale ;
- **impliquer directement les capitaines et les officiels** dans la gestion comportementale de leur équipe.

L'exclusion temporaire du capitaine consécutive à un comportement répréhensible d'un officiel de son équipe, constitue donc une réponse collective et pédagogique à des attitudes contestataires publiques provenant du banc de touche.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

Introduction

Dans le cadre du développement du dispositif d'exclusions temporaires (ou « cartons blancs »), ce protocole complémentaire introduit un usage particulier de la mesure à visée collective, c'est-à-dire lorsque le comportement contestataire émane non pas d'un joueur, mais d'un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant).

Article 1 – Principe

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée, dans les conditions générales d'application du protocole fédéral relatif aux exclusions temporaires.

Article 2 – Fondement du dispositif

Cette mesure s'inscrit dans un cadre expérimental validé par la FFF, visant à impliquer les capitaines et les officiels dans la régulation des comportements de leur équipe.

Elle constitue une modalité pédagogique exceptionnelle, complémentaire aux sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu.



Article 3 – Modalités d’application

L’arbitre interrompt le jeu et adresse un carton blanc à l’officiel d’équipe qui vient de se rendre coupable de désapprobation des décisions par paroles ou par gestes.

Avec un bras tendu à l’horizontale en direction du capitaine de cette équipe, il indique ensuite que ce carton implique l’exclusion temporaire du capitaine pour une durée de dix minutes de jeu effectif.



Durant cette période, l’équipe joue avec un joueur en moins. Un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l’arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine.

Si le capitaine est le gardien de but, alors c’est le « vice-capitaine » qui est concerné pour effectuer les dix minutes d’exclusion temporaire.

L’officiel d’équipe sanctionné par le carton blanc peut demeurer dans la surface technique pendant les dix minutes d’exclusion temporaire.

Article 4 – Limitation d’usage

Chaque équipe ne peut recevoir qu’une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d’un carton blanc adressé à l’un de ses officiels sur le banc de touche.

En cas de nouveau comportement contestataire d’un encadrant de la même équipe, l’arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l’encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.



Article 5 – Retour en jeu

À l'issue des dix minutes de jeu effectif :

- le capitaine peut réintégrer le terrain après autorisation de l'arbitre ;
- il peut reprendre la fonction de capitaine et porter le brassard, si l'équipe le décide.

Article 6 – Mention sur la feuille de match

L'arbitre indique :

- le motif de la décision concernant l'officiel : carton blanc consécutif à un comportement contestataire ;
- la minute de la décision ;
- l'identité du joueur ayant assuré la fonction de capitaine durant la période d'exclusion temporaire.

Article 7 – Nature et effets de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire du capitaine est une mesure spécifique, distincte de l'avertissement (carton jaune) et de l'exclusion définitive (carton rouge) prévues par les Lois du Jeu.

Pendant la durée de l'exclusion (dix minutes de jeu effectif), le capitaine concerné ne peut participer au jeu. Son équipe évolue avec un joueur en moins, sans remplacement possible.

Le retour du capitaine sur le terrain est conditionné à l'écoulement effectif de la durée de la sanction et à l'autorisation de l'arbitre.

Article 8 – Règle de cumul avec les autres sanctions

L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine. Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que la capitaine aurait déjà pu recevoir.

Lorsqu'un officiel d'équipe reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1. carton jaune + carton blanc ;
2. carton blanc + carton jaune ;
3. carton jaune + carton jaune.

Cette exclusion définitive est immédiate et doit être mentionnée dans le rapport d'après-match.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

PAUSES D'APAISEMENT
(OU « TEMPS MORTS »)

Août 2025

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB.

1. Définition

La pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre, dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les deux équipes.

Elle vise à :

- **prévenir** toute escalade conflictuelle ;
- **restaurer** un climat serein et respectueux nécessaire à la poursuite du jeu ;
- **rappeler** à chacun (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) les règles de comportement et de responsabilité collective.

Sa durée est laissée à l'appréciation de l'arbitre, en fonction des circonstances et du climat observé.

2. Fondement réglementaire

La pause d'apaisement s'appuie sur la Loi 5 des Lois du Jeu, qui permet à l'arbitre d'interrompre temporairement le match lorsqu'il estime que les conditions ne sont plus réunies pour poursuivre la rencontre dans un climat serein et maîtrisé.

Cette mesure relève exclusivement de l'appréciation de l'arbitre, dans le cadre de sa mission de gestion de la rencontre.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



3. Situations justifiant le recours à la pause

L'arbitre peut décider d'instaurer une pause d'apaisement dans les cas suivants :

- montée progressive de tensions entre joueurs des deux équipes ;
- enchaînement de provocations, gestes d'humeur ou comportements à la limite de la sanction disciplinaire ;
- refus collectif d'apaisement après un arrêt de jeu tendu ;
- atmosphère conflictuelle persistante, sans faute individuelle caractérisée ;
- comportement excessif ou agitation des responsables d'équipe susceptible de détériorer le climat de la rencontre.

Remarque : la pause d'apaisement ne remplace en aucun cas les sanctions prévues par les Lois du Jeu.

Tout comportement constituant une infraction disciplinaire (propos menaçants, contestation collective, gestes agressifs, etc.) doit être immédiatement sanctionné selon les procédures réglementaires (avertissement ou exclusion).

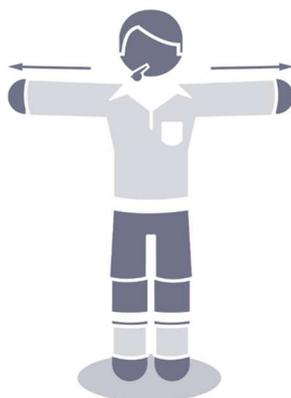
4. Procédure de déclenchement

L'arbitre interrompt le jeu par un coup de sifflet.

Il indique clairement la pause par **la gestuelle du « temps mort » (mains en « T ») par-dessus la tête.**



L'arbitre **demande à tous les joueurs de se rendre dans leur surface de réparation** respective en écartant latéralement les bras et en effectuant un geste de poussée vers l'extérieur au niveau des épaules.





Cette consigne vise à éviter toute interaction négative avec les adversaires ou les spectateurs. Un joueur qui quitte sa surface sans autorisation peut être averti (carton jaune).

L'arbitre invite ensuite dans le rond central :

- les deux capitaines ;
- les deux entraîneurs ;
- et toute autre personne jugée utile (par exemple : le délégué, le responsable de la sécurité, etc.).

Il explique les raisons de l'interruption, ce qu'il a observé et les attentes pour la reprise.

Il rappelle aux responsables d'équipe leur rôle de maîtrise et d'apaisement.

Il informe les autres officiels du match (arbitres assistants, 4^{ème} arbitre, délégué).

5. Reprise du jeu

L'arbitre s'assure que le climat est stabilisé. Le match redémarre par la reprise correspondant à l'arrêt (coup franc, touche, balle à terre, etc.). La rencontre se poursuit normalement.

6. Conséquences disciplinaires

La pause **n'empêche en aucun cas la prise de sanctions disciplinaires**. L'arbitre peut prononcer des avertissements ou exclusions avant, pendant ou après la pause, selon les comportements constatés.

7. Rapport d'après-match

L'arbitre mentionne dans son rapport :

- le moment de la pause ;
- les motifs concrets de son déclenchement ;
- les réactions observées (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) ;
- les éventuelles mesures disciplinaires prises ;
- les impacts sur le climat du déroulement de la suite de la rencontre.

Ce rapport constitue un élément essentiel pour l'analyse par les instances.

Les Ligues et Districts s'engageant dans la mise en œuvre du protocole sont invités à se faire connaître auprès de la FFF, à faire **un bilan quantitatif et qualitatif de cette mesure au 31 décembre et au 30 juin de chaque saison**, et à transmettre ce dernier à la Direction de l'arbitrage (DA) de la FFF : pausesdapaisement@fff.fr.



**Programme 2ème semestre formations gratuites
(sauf Strapping, Ktaping, PSC)**



Strapping (20€)

- Mardi 30 septembre
- 18h30 21h30
- Joseph Broyon, kinésithérapeute
- [JE M'INSCRIS >](#)



K Taping (20€)

- Mardi 7 octobre
- 18h30 21h30
- Joseph Broyon, kinésithérapeute
- [JE M'INSCRIS >](#)



Diététique

- Jeudi 9 Octobre
- 18h30 21h
- Eloïse Pellicier, diététicienne
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Projet associatif

Gérer et animer une gestion associative

- Jeudi 2 Octobre
- 18h30 21h
- Dominique Jean - Dirigeant associatif
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Formation PSC (60€)

- Samedi 11 octobre ou Samedi 15 novembre
- 9H 17h00
- Géré par la FFSS
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Jeunes dirigeants

- Samedi 11 octobre
- 9h 16h00
- Georges Lavy - Dominique Jean - Lucy Borgeot : dirigeants associatifs
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Numérique

- Jeudi 16 octobre ET jeudi 6 novembre
- 18h30 21h00
- Pascale Torque, conseil en formation
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Communication - évènement

- Mercredi 12 novembre
- 18h30 20h30
- Isabelle Jalkh Torque, professionnelle de la communication
- [JE M'INSCRIS >](#)



Powerpoint

- Jeudi 20 novembre
- 18h30 21h00
- Georges Lavy, dirigeant associatif
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Projeter son association vers l'excellence -

- Jeudi 27 novembre
- 18h30 21h00
- Fannie Mause, conseillère en gestion associative
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Logiciel de communication

PREZI

- Jeudi 4 décembre
- 18h30 21h
- Lucie Borgeat, dirigeante associative
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Recyclage PSC (40€)

- Samedi 6 décembre
- 9h 12h
- Géré par la FFSS
- [JE M'INSCRIS](#)

≥

Programme Dirigeants et bénévoles

Nous avons le plaisir de pouvoir vous proposer des thématiques d'accompagnement à destination de tous les adhérents d'une association sportive à la Maison des Sports. Pour toutes les informations, l'inscription et les thématiques abordées : cliquez ci-dessous :-)

[Je m'inscris](#)



CDOS

90 Rue henri oreiller 73000 Chambéry, 90 Rue henri oreiller, 73000, Chambéry

Cet email a été envoyé à district@savoie.fff.fr.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)



PSA Savoie

Programme ateliers formatifs des bénévoles automne

PSA Savoie a le plaisir de vous transmettre son programme de formations des bénévoles de l'automne.

Quiz associatif : Les fondamentaux d'une association

Mardi 14 octobre en présentiel à PSA Savoie, 2A rue Simone Veil Bassens de 17h30 à 19h30

Ce que je sais, et ce que je croyais savoir...

Mettre à jour ses connaissances et appréhender les particularités de toutes les activités associatives. Ex : faut-il obligatoirement 3 personnes pour créer une association : un président, un trésorier et un secrétaire ? la cotisation est-elle obligatoire ? l'AG est-elle obligatoirement publique ? une association peut-elle embaucher un autoentrepreneur ?

Gouvernance

Lundi 27 octobre en visioconférence de 17h30 à 19h30

Comprendre le rôle et les missions de chacun, s'interroger sur le projet associatif, découvrir les différents modes d'organisation, savoir dynamiser l'équipe, déléguer...

Organisation des statuts et fonctionnement juridique

Lundi 24 novembre en visioconférence de 17h30 à 19h30

Maitriser le fonctionnement des différents organes décisionnaires et remplir les obligations légales et statutaires

Responsabilités associatives

Lundi 8 décembre en visioconférence de 17h30 à 19h30

Comprendre la distinction entre la responsabilité de l'association et celle des dirigeants. Connaître les grands principes de la responsabilité civile, pénale et financière

Inscription sur le lien suivant (places limitées) : <https://forms.gle/d27wLETtR1rQiY3h8>

Participation à un ou plusieurs ateliers.

Vous recevrez une confirmation de votre inscription environ une semaine après avoir rempli le formulaire.

Pour les sessions en visioconférence, le lien de connexion vous sera envoyé quelques jours avant la formation.

Formations gratuites à destination des bénévoles savoyards, financées dans le cadre du FDVA.

Au plaisir de vous retrouver lors de ces rencontres.

Leila ADDI

Chargée de Mission

04.79.33.93.95

crib73@psa-savoie.com



PSA Savoie, Le Partenaire Associatif

Pôle Soutien Associatif, association Loi 1901

Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles

Habilité par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Site: www.psa-savoie.com

Adresse : L'Amiral 2A rue Simone Veil 73000 Bassens

Economisez du papier : N'imprimez ce mail que si nécessaire !

OCTOBRE ROSE SAMEDI 11 OCT.

UNIS POUR LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON !

VENTE DIOTS-FRITES

À PARTIR DE 11H00
STADE DE MONTAGNOLE



LES BÉNÉFICES DE LA JOURNÉE SERONT REVERSÉS À
L'ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN.